DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Elections au conseil de l'INSPE

Scrutin du 3 au 5 novembre 2020

PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1, L719-2, D719-1 à D719-40 ; D721-1 à D721-8 ;

VU les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

VU les statuts de l'INSPE ;

VU l'arrêté n°2020-303 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils de composante et des CSPM ;

VU les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président de l'Université Grenoble Alpes a procédé à la vérification des procès-verbaux des opérations de vote et pris connaissance des observations qu'il comporte.

Il a ensuite établi comme suit les résultats du scrutin :

Collège C : Collège des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Aucune candidature n'a été déposée.

Collège D : Collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Siège à pourvoir : 1
Inscrits : 35
Votants : 6
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 6
Taux de participation électorale *(Votants/inscrits) : 17,14 %*

A obtenu :

CANDIDATURE	Total Voix	Total siège
Sabine COSTE	6	1

Est élue : COSTE Sabine, Collège D : Collège des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Collège F : Usagers

Aucune candidature n'a été déposée.

Les résultats proclamés ci-dessus, sont adressés au Recteur de l'Académie de Grenoble pour son information, au Directeur général des services et au Directeur de l'INSPE pour qu'il soit procédé à leur affichage.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 8 novembre 2020

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Yassine LAKHNECH

YASSINE LAKHNECH ID

Digitally signed by YASSINE LAKHNECH ID
Date: 2020.11.08 14:50:45 +01'00'